

Seconde commission mixte paritaire de la CCN 51, le 31 octobre 2012.



1er novembre 2012

Identification des points de convergence

- La prime décentralisée par accord d'entreprise.
- Les médecins mise en conformité avec la loi HPST.
- Les collèges électoraux mise en conformité avec la jurisprudence.
- Les attributions des DP: information sur licenciement a posteriori avec la possibilité pour le salarié de s'y opposer.
- La consultation des délégués syndicaux en cas de licenciement économique.

Compromis

La procédure disciplinaire: la proposition de la CFDT santé sociaux est retenue, maintien du droit à l'erreur avec au moins une sanction préalable.

Identification des points de divergence

La reprise d'ancienneté à l'embauche, les règles de promotion, les règles relatives au remplacement, l'indemnité de licenciement, l'allocation de départ en retraite, la majoration spécifique des cadres, les jours fériés, les heures supplémentaires, la prime d'ancienneté.

Le 6 novembre, ce sera au tour de la FEHAP de montrer qu'elle peut ou non avancer. Sur certaines divergences la CFDT santé sociaux a des propositions, les lignes peuvent encore bouger.



web

www.cfdt-sante-sociaux.fr

Seconde commission mixte paritaire de la CCN 51, le 31 octobre 2012.



1er novembre 2012

Identification des points de convergence

- La prime décentralisée par accord d'entreprise.
- Les médecins mise en conformité avec la loi HPST.
- Les collèges électoraux mise en conformité avec la jurisprudence.
- Les attributions des DP: information sur licenciement a posteriori avec la possibilité pour le salarié de s'y opposer.
- La consultation des délégués syndicaux en cas de licenciement économique.

Compromis

La procédure disciplinaire: la proposition de la CFDT santé sociaux est retenue, maintien du droit à l'erreur avec au moins une sanction préalable.

Identification des points de divergence

La reprise d'ancienneté à l'embauche, les règles de promotion, les règles relatives au remplacement, l'indemnité de licenciement, l'allocation de départ en retraite, la majoration spécifique des cadres, les jours fériés, les heures supplémentaires, la prime d'ancienneté.

Le 6 novembre, ce sera au tour de la FEHAP de montrer qu'elle peut ou non avancer. Sur certaines divergences la CFDT santé sociaux a des propositions, les lignes peuvent encore bouger.



web

www.cfdt-sante-sociaux.fr